Le travail des commissions : égalité des conditions du travail : (suite de la page précédente

Autor(en): **Neilans, Alison**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 453

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-261961

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

res au conseillers municipaux régulièrement élus, ces adjonctions se faisant, soit par cooptation, soit par vote spécial des électeurs, soit encore par désignation par les femmes elles-mêmes... Il semble bien en tout cas que ces dernières élections outre-Jura ont découvert tout un champ fécond d'activité suffragiste, que nos amies vont s'employer sans trêve à cultiver, et à exploiter, de trop belles perspectives féministes leur étant offertes pour qu'elles ne se hâtent pas d'en profiter.

Vont-elles seules en tirer parti? et n'y a-t-il pas aussi pour nous, suffragistes suisses, un enseignement a déduire de ces élections printanières chez nos voisins? Allons-nous nous borner à paisiblement les regarder faire, en marquant les points? Que leurs méthodes tournent à celles des suffragettes, c'est indéniable, avec plus de modération toutefois, moins de résolution froide, et ce joli brin de panache français, qui sait esquiver le ridicule et manifester un courage souriant et spirituel. Mais devant l'obstruction consciente, l'égoïsme, la méfiance du Sénat, on comprend que les suffragistes françaises se lassent, comme se lassèrent il y a vingt ans les Anglaises dans une situation à peu près analogue. Mais nous, femmes suisses, ne nous lassons-nous pas aussi devant l'obstruction, l'incompréhension, l'hostilité, non pas seulement de nos parlementaires, mais de nos électeurs, seuls souverains en cette matière — et disons-le aussi, de nos futures électrices, si indifférentes, si apathiques, si méfiantes? Certes, notre système électoral, beaucoup plus compliqué, nous semble-t-il, qu'en France, nous rendrait peut-être difficile l'organisation de manifestations comme celles de Villeurbanne, de Paris ou de Marseille; mais le risque à courir de pareilles tentatives ne viendrait-il pas surtout chez nous de l'abstention et de l'égoïsme de trop de femmes?

-- Qu'en pensent nos lectrices?...

J. GUEYBAUD.

Les Femmes et la Société des Nations

Les femmes et la XIXe Conférence Internationale du Travail

Liste de femmes membres de délégations
(Nominations reçues au 25 mai.)

AFRIQUE DU SUD: Mrs. Stanley de Villiers, conseillère technique gouvernementale.

ETATS-UNIS: Miss Grace Abbott, professeur à l'Université de Chicago, ancienne directrice du Bureau de l'Enfance, première déléguée gouvernementale.

Id. Miss Marg. Schönfeld, conseillère technique gouvernementale.

INDES: Begum Navaz, conseillère technique gouvernementale.

NORVÈGE: Mrs. Karlson, déléguée gouvernementale.

POLOGNE: Mme Eug. Wasniewska, députée, conseillère technique ouvrière.

ROUMANIE: Mme Romniciano, conseillère technique gouvernementale.

SUÈDE: Mlle K. Hesselgren, ancien sénateur, déléguée gouvernementale.

SUISSE: Mlle Dora Schmidt, conseillère technique gouvernementale.

YOUGOSLAVIE: Mlle Milena Anataskovitch, membre du Comité de l'Alliance internationale, conseillère technique gouvernementale.

* * *

La XIXme Conférence Internationale du Travail qui s'ouvrira à Genève le 4 juin prochain, porte notamment à son ordre du jour, entre autres questions intéressant spécialement les femmes:

Le chômage de la jeunesse.
L'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines.
La durée du travail et la semaine de 40 heures dans certaines industries.
La conservation des droits de pension par les travailleurs passant d'un pays à l'autre.
Les congés payés.
Etc., etc.

Association suisse pour le Suffrage féminin

SAMEDI 15 et DIMANCHE 16 JUIN 1935

XXIVe Assemblée Générale
à Frauenfeld

Ordre du Jour:

SAMEDI 15 JUIN, à 15 h.: **Assemblée publique** (Salle de l'Hôtel Bahnhof).

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel.
3. Rapport financier.
4. Cotisation 1935/36.
5. Proposition de la section de St-Gall.
6. Proposition de la section de Bâle.
7. Proposition de la section de Bienne.
8. Rapport de la Commission de crise (en français).
9. Rapport de la Commission « Femme et Démocratie ».
10. Cours de vacances 1935 (en français).
11. Divers et propositions individuelles.

A 17 h.

Le Mouvement féministe au Service de la Famille
Conférence par Mme E. VISCHER-ALIOTH, Bâle (en allemand)

A 19 h.: Souper en commun à l'Hôtel Bahnhof (3 fr. 50).
Soirée familière

DIMANCHE 16 JUIN, à 10 h. 15: **Assemblée publique** (Salle du Grand Conseil).

La conception de l'humanité et la démocratie
Conférence par M. W. NÄF, professeur à l'Université de Berne (en allemand)

Le Féminisme en Orient
Conférence par Mlle E. GOURD, Genève (en français)

A 12 h. 15: Départ en autocar pour **Mannenbach,** sur le lac de Constance. (Invitation de la section de Thurgovie).

A 13 h.: **Dîner à l'Hôtel Schiff (2 fr. 50).**

Retour à Frauenfeld vers 16 h.

Les déléguées sont priées de se trouver samedi à 14 h. 30 dans la salle de l'Hôtel Bahnhof pour échanger leur carte de délégation contre les cartes de vote.

Hôtels recommandés: (Les prix comprennent le logement et le petit déjeuner): *Hôtel Bahnhof* et *Hôtel Falken*: avec eau courante fr. 5.—, sans eau courante fr. 4.50; *Hôtel Krone:* sans eau courante fr. 4.50; *Hôtel Hirschen:* avec eau courante fr. 4.20; *Hôtel antialcoolique Helvetia:* sans eau courante fr. 3.70 et fr. 4.20.

En outre, un certain nombre de logements gratuits sont aimablement mis à notre disposition.

Toutes les inscriptions (hôtel, logement gratuit, souper, autocar, dîner), doivent être adressées **avant le 31 mai** à Mlle E. Sulzer, Laubgasse, 36, Frauenfeld.

AVIS IMPORTANT

Nous prions tous nos lecteurs et correspondants de bien vouloir prendre note qu'à partir de la parution de ce numéro, l'adresse de la Direction et de la Rédaction de notre journal sera de nouveau

CRETS DE PREGNY, GENÈVE

où devront être envoyés toutes les lettres, tous les manuscrits, documents, livres, etc, etc. L'adresse de l'Administration (abonnements, changements d'adresses, vente au numéro, etc.) reste comme par le passé 14, rue Micheli du-Crest, Genève.

Le travail des Commissions

Egalité des conditions du travail

(suite de la page précédente)

En outre, il a été décidé également à l'unanimité d'adresser à la Conférence Internationale du Travail, qui va se réunir dès le 4 juin prochain à Genève, la pétition suivante, au sujet d'une proposition formulée par la Fédération Internationale des Syndicats chrétiens sociaux, et tendant à réglementer le travail féminin et à le remplacer par le travail masculin:

A la XIXe Conférence Internationale du Travail

Les représentantes soussignées d'organisations internationale et nationales signalent les faits suivants:

1. (a) *Que la question du chômage parmi les jeunes travailleurs figure à l'ordre du jour de la XIXe Conférence Internationale du Travail qui aura lieu à Genève au mois de juin 1935.*
   (b) *Que la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens, préoccupée de cette question, a pris l'initiative de présenter une pétition à la Conférence du Travail en vue d'obtenir l'appui moral et matériel des autorités pour remédier à la situation actuelle des jeunes chômeurs. Afin d'atteindre ce ce but, la Fédération préconise, entre autres moyens, l'application de plans spéciaux de travail qui tiennent compte et fassent ressortir la capacité physique, la formation professionnelle et les droits essentiels de la personne humaine.*
   (c) *Que la pétition susmentionnée demande l'absorption des jeunes travailleurs par la collectivité des producteurs entre autres au moyen de:—*
      iii. *la réglementation du travail de la femme mariée qui faciliterait le retour de la mère à son foyer.*
      iv. *l'interdiction de remplacer le travail de l'homme par celui de la femme.*
2. *Que les droits essentiels de la personne humaine sont les mêmes pour la femme et pour l'homme, ainsi que pour la femme mariée et pour la femme célibataire.*
3. *Que retirer à la femme le droit de gagner sa vie à cause de son mariage, c'est lui retirer un des droits essentiels de la personne humaine.*
4. *Qu'interdire aux travailleuses d'entreprendre un travail effectué précédemment par un homme, c'est refuser à la femme un des droits essentiels de la personne humaine et faire du travail un monopole de l'homme.*
5. *Le travail donné à une personne en raison de son sexe et non de ses capacités n'est pas du bon travail.*

Les soussignées pétitionnaires demandent par conséquent à la Conférence Internationale du Travail de déclarer:—

1. *Que le droit de gagner sa vie est un des droits essentiels de toute personne humaine.*
2. *Que le droit de gagner sa vie ne doit être retiré ni pour raison de sexe ni pour raison de mariage.*
3. *Qu'en raison de toutes ses conséquences, physiques, sociales, économiques et morales, le chômage est aussi fâcheux pour les femmes que pour les hommes.*

Le Congrès décida, en outre, que cette pétition serait communiquée à toutes les Sociétés nationales affiliées à l'Alliance et à toutes les Sociétés internationales avec lesquelles elle est en relations directes, pour les prier de la signer, elles aussi, et de l'envoyer avant le 4 juin à Genève.

IN MEMORIAM

Jane Addams

C'est une femme de grande valeur morale et intellectuelle, que celle dont la presse vient de nous apprendre la mort, un chef reconnu et vénéré du mouvement féministe américain, une des six seules femmes dont l'activité désintéressée et l'influence mondiale pour le bien aient été reconnues par l'attribution de la plus grande distinction internationale qui existe: le prix Nobel. Miss Jane Addams, dont la physionomie a été évoquée tout récemment par l'un des timbres-poste suffragistes émis à l'occasion du Congrès d'Istamboul, vient en effet de succomber aux suites d'une opération, courageusement supportée, et s'est éteinte paisiblement à Chicago à l'âge de soixante-quatorze ans.

Elle était née en 1860, et avait passé sa jeunesse à la campagne, élevée par des parents professant déjà des idées de large tolérance et de progrès. Son père, ami du président Lincoln, était un antiesclavagiste dont l'influence, en cette période de guerre civile au sujet de l'esclavage entre les Etats du Nord et les Etats du Sud, se marqua profondément sur elle. Tout naturellement, elle se consacra toute jeune au travail social, voyagea, vint en Europe, y connut Tolstoï à Yasna Polyana, Ruskin et Arnold Toynbee en Angleterre, visita les « settlements » londoniens, et à son retour en Amérique, en 1899, fonda à Chicago le centre social, universellement connu sous le nom de Hull House, le premier « settlement » de son pays, qui devint un lieu de rencontres, de discussions, de recherches scientifiques, d'activité pratique, le tout orienté dans le sens des réformes sociales.

Suffragiste convaincue, dès sa jeunesse, Jane

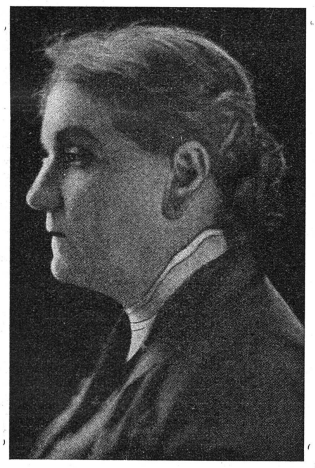

Cliché Mouvement Féministe

Jane ADDAMS

Addams fut aussi une protagoniste de notre mouvement aux Etats-Unis, et contribua activement au travail pour le bien public, dans les Commissions municipales d'hygiène publique et d'éducation de Chicago. Plus tard, elle collabora avec Th. Roosevelt, pour fonder un parti nouveau sur la base des réformes sociales. Mais ce fut surtout la grande cause de la paix qui fut l'œuvre de son âge mûr: organisatrice de plusieurs Congrès et rencontres, au début de la guerre mondiale, elle contribua à fonder en 1919 la Ligue Internationale de Femmes pour la paix et la liberté, qu'elle présida jusqu'à sa mort, traversant régulièrement l'Océan jusqu'en 1929 pour diriger ses Congrès. C'est cette activité pacifiste qui lui a valu le prix Nobel en 1921. Elle lui valut aussi d'autres manifestations d'ordre différent, de la part de ceux qui ne pouvaient comprendre sa largeur d'idées, sa tolérance; de même que son énergique campagne contre la corruption politique aux Etats-Unis fut combattue par tous les moyens, mauvais ou bons, par ceux qui se sentaient visés. Mais l'opposition ne faisait que grandir sa tranquille assurance à chercher à réaliser le bien, sous toutes ses formes et partout.

Jane Addams a beaucoup écrit au cours de sa longue carrière. On peut citer parmi ses ouvrages les plus appréciés: *Vingt ans à Hull House* (qui a été largement traduit et répandu;: *La démocratie et la morale sociale*; *La jeunesse et les rues de la cité*; *Une nouvelle conscience et un ancien fléau* (livre consacré à la prostitution); *La longue route des souvenirs féminins*; *Du pain et la paix en temps de guerre*, etc., etc. C'était une petite femme frêle, sans grande apparence extérieure (nous nous souvenons de l'avoir vue à Genève, il y a quelques années), mais à qui ses qualités marquées, son pouvoir de sympathie, son courage, son immense énergie, ses dons d'organisation, son esprit créateur et administrateur digne d'un homme d'Etat, donnaient un charme moral incomparable et irrésistible. On ne pouvait parler d'elle qu'avec respect et admiration.

Et c'est pourquoi, nous nous inclinons avec émotion et regret devant son souvenir, disant toute notre sympathie à celles, à travers le monde comme aux Etats-Unis, que sa mort met plus spécialement en deuil.

M. F.

Egalité de morale

(Résumé d'un rapport introductif)

C'est là une importante section du travail de notre Alliance Internationale. Notre Commission d'études a adopté les principes suivants:

1. Qu'un même idéal basé sur le respect de la personnalité humaine, de la discipline sexuelle, et du sentiment de responsabilité soit le même pour les deux sexes, et que cet idéal se reflète dans les lois, les méthodes d'éducation, la vie civique et sociale.

2. Qu'en conséquence la réglementation de la prostitution et les maisons de tolérances soient abolies.

La présidente de cette commission Dr. Paulina Luisi a fortement marqué, au Congrès de Paris en 1926, que cette moralité à deux faces créée parmi les hommes un certain sentiment de mépris, pour notre sexe, qu'elle est injuste pour les personnes ainsi sacrifiées, qu'elle est aujourd'hui un anachronisme, et aussi dégradante pour l'homme que pour la femme.

Si on nous objecte des raisons pratiques pour le maintien des maisons de tolérance, nous n'aurons aucune peine à prouver que ce sont là des prétextes fallacieux. On prétend que l'internement et la visite médicale des prostituées constituent une protection contre les maladies vénériennes. Les plus grandes autorités médicales affirment au contraire que les maisons closes sont une agence de dissémination et que la surveillance médicale n'est qu'une fraude.

D'autre part, s'il n'y a pas de maisons closes, il n'y aurait pas ou presque pas de traite des blanches, honteux commerce international dont l'unique objet est d'alimenter cette prostitution régulière. Enfin il y a quelque chose de particulièrement dégradant dans ce fait, que l'Etat lui-même patronne des institutions, où tout jeune homme, tant bien élevé soit-il par sa mère, peut faire l'apprentissage de la débauche et réduire à néant les principes d'honneur, de respect de la dignité humaine qui lui ont été inculqués par sa famille.

La lutte contre le système de la réglementation fut entreprise en Grande-Bretagne par cette grande pionnière, Joséphine Butler, dès 1870. En 1875, elle fondait la Fédération continentale abolitionniste. Elle vécut jusqu'en 1906 pour voir le système aboli en Grande-Bretagne et dans presque tout l'Empire britannique, à Colmar en Alsace, en Norvège et au Danemark. En 1904 le mouvement abolitionniste reçut l'appui de notre Alliance Internationale et en 1920 la Société des Nations entreprit son travail et ses rapports sur la traite des femmes. Depuis la mort de Joséphine Butler, les forces combinées du mouvement féministe et du mouvement abolitionniste ont abouti à la ruine définitive de la réglementation dans les pays suivants: Finlande, Hollande, Colonies néerlandaises, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Bolivie, Suisse, Cuba, Lettonie, Palestine, Allemagne, Uruguay, Hongrie, Roumanie et les Colonies Britanniques. L'Union des République soviétiques a aussi aboli la réglementation en Russie après la révolution. Quelques-unes de ces victoires ne sont que partielles. Quand bien même les maisons sont fermées, l'inscription des prostituées subsiste.

Dans notre lutte contre ce mal mondial, notre plus grand allié est l'opinion publique. Toute dégradante qu'elle soit pour les femmes, c'est surtout pour les hommes, bien plus nombreux, que la prostitution est mauvaise. C'est à cette éducation de l'opinion publique que notre comité travaille.

Alison NEILANS,
vice-présiente.

* * *

La question d'égalité de morale était parmi celles qui préoccupaient le plus vivement l'opinion publique turque en ce moment, comme l'ont prouvé les questions et les interviews de nombreux journalistes, dont quelques-uns nous ont même demandé des articles sur ce sujet. Aussi les séances de la Commission d'Egalité de la morale ouverte au public ont-elles été très fréquentées, et les résolutions suivantes adoptées d'enthousiasme et à l'unanimité, comme elles l'ont été ensuite en séance plénière du Congrès.

1. *Le Congrès félicite le Comité contre la Traite des Femmes de la Société des Nations pour la série de résolutions adoptées par lui en avril 1934 concernant l'abolition des maisons de tolérance, et note avec satisfaction spéciale qu'il est démontré que, « partout où celles-ci ont été fermées, il n'en est résulté aucune augmentation dans la fréquence des maladies vénériennes, et que l'ordre et la moralité publique n'ont en rien souffert de cette suppression ».*

2. *En particulier le Congrès donne son entière adhésion à la troisième résolution de la S. d. N., ainsi rédigée: « Le système de régulation soulevant de graves objections pour des raisons morales et d'autres, le Comité espère vivement que, les autorités qui admettent encore un système obligatoire d'inscription de prostituées, l'aboliront. »*

Le Congrès fait appel aux femmes du monde entier, leur demandant de ne pas se contenter de la fermeture des maisons de tolérance, mais de réclamer l'abolition de toute mesure d'exception, qu'elle soit d'ordre législatif ou d'ordre de règlements de police, dirigée contre des femmes ou contre des groupes de femmes, sous prétexte de morale.

3. *Le Congrès déplore que la Convention Internationale de 1933 contre la Traite des femmes majeures soit limitée dans ses dispositions de telle façon que les pays ratifiant cette Convention soient d'accord pour punir seulement ceux qui embauchent ou détournent des femmes pour des buts immoraux « dans un autre pays ».*

Le Congrès demande à la S. d. N. de rédiger au plus vite une Convention Internationale sur les bases de la résolution qu'elle même a adopté en 1932, et qui déclarait que « la traite des femmes est toujours et en toute circonstance un acte profondément immoral et antisocial » et plus loin que « la traite des femmes doit être punie même si les victimes sont majeures et consentantes ».

4. *Le Congrès constate que la Commission contre la Traite des Femmes de la S. d. N. a étudié un projet de Convention relatif aux souteneurs, et que ce sont les pays qui maintiennent encore le système des maisons de tolérance, qui estiment difficile d'accepter une définition du souteneur qui permettrait de punir toutes les personnes profitant des gains immoraux des femmes.*

Le Congrès estime illogique et superflu de punir le souteneur si le tenancier de maisons de tolérance n'est pas aussi puni pour vivre entièrement ou partiellement des gains immoraux des femmes, et demande instamment au Comité contre la Traite des femmes de la S. d. N. de ne pas accepter une définition qui exclurait des sanctions les tenanciers des maisons de tolérance.

5. *Le Congrès demande instamment aux Gouvernements et aux Municipalités de lutter contre les maladies vénériennes en créant des facilités de traitement libre, confidentiel, gratuit et volontaire, mises à la disposition de toutes les parties de la communauté sur un pied d'égalité.*

6. *Le Congrès insiste auprès des organisations masculines et féminines du monde entier pour qu'elles considèrent quelles mesures peuvent obtenir l'adhésion loyale de la jeunesse à un niveau moral égal et élevé, et comment les raisons qui militent en faveur d'une saine morale et d'une véritable conscience de la responsabilité civique peuvent lui être présentées.*

Le Congrès attire l'attention de ses sociétés affiliées sur la relation qui existe entre la condition économique de la femme et son niveau de vie morale.

(A suivre)

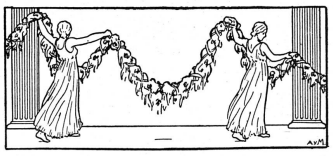

A travers les Sociétés

Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud.

L'Union des Femmes de Bussigny est une excellente maîtresse de maison; elle a admirablement reçu, le 22 mai, pour sa vingtième assemblée, la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud; elle l'a comblée de fleurs et de cadeaux; aussi de chaleureux remerciements ont-ils été adressés aux femmes de Bussigny et à Mme Jeanne Barraud, la dévouée présidente de l'Union, qui n'avait rien épargné pour la réussite de la journée.

L'assemblée s'est tenue dans la grande salle, sous la présidence de Mlle F. Fonjallaz (Epesses). Après des souhaits de bienvenue, une allocution religieuse de M. le pasteur Louis Brasseler, l'envoi d'un télégramme amical à Mme Couvreu-de Budé (Vevey), présidente d'honneur, retenue par la maladie, l'Assemblée a approuvé le rapport du Comité. L'exercice a été consacré surtout à faire triompher la cause de l'enseignement ménager. La Fédération a donné son appui au mouvement « Femme et Démocratie », a contribué à créer le Cartel des Associations féminines cantonales vaudoises, qui groupe dix Associations, organisé la VIIIe Journée des femmes vaudoises, soutenu les efforts de l'Association agricole des femmes vaudoises, s'est intéressée à l'édition d'un almanach féminin publié par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses; elle collaborera à la vente organisée le 14 septembre dans le canton par les Mûriers, maison romande d'éducation pour jeunes filles, dans le but de créer une maison de patronage. En terminant, Mlle Fonjallaz a recommandé aux femmes moins de modestie et de timidité pour les tâches qui restent à accomplir; la moisson est grande; y a-t-il trop d'ouvrières?

Les comptes, présentés par Mlle Rose Jaunin (Avenches) ont été adoptés avec un boni de 445 fr. 60, et un avoir social de 1514 fr. 30. Le Comité a été réélu; il est composé de Mlle Fr. Fonjallaz (Epesses), acclamée présidente, Mmes et Mlles Jeanne Barraud (Bussigny), Berdoz (Moudon), Linette Comte, avocate à Lausanne, Roger de la Harpe (Vevey), R. Jaunin (Avenches), Suzanne Meylan (Le Sentier), Soutter-Chausson (Aigle), Porret (Château-d'Oex), et Nicole (Montreux) et Press (Nyon) comme suppléantes.

On entendit ensuite les rapports des Unions de Lutry, présenté par Mlle Mégroz, de Lavaux, par Mlle Violette Butticaz, et de Montreux, par Mme Marius Nicollier, qui énuméra avec humour les événements de sa section.

L'aide aux jeunes par le travail a fait l'objet d'un rapport de M. Louis Brasseler, pasteur à Bussigny; par jeunes, M. Brasseler entend les déficients physiques et mentaux, qui risquent de tomber à la charge de l'assistance, si, par le moyen de l'orientation professionnelle, des classes pour anormaux et de la cure de travail faite dans des ateliers spécialisés, on n'arrive pas à leur rendre la fierté de vivre et de travailler. La colonie du Repuit, près de Grandson, avec son train de campagne et ses ateliers, la Chambre des tisserands de Bâle, diverses créations à Saint-Gall ou Zurich, font faire un apprentissage à ces jeunes anormaux et leur permettent de gagner honorablement leur vie.

Après un excellent repas en commun, qui réunit les déléguées de 16 sections sur 17, les membres et leurs invités, on entendit un remarquable exposé de Mme Thibert, fonctionnaire au Bureau International du Travail (Genève). Naguère, les problèmes du travail féminin consistaient en l'amélioration des conditions de travail; aujourd'hui il s'agit de défendre le travail féminin en butte aux attaques d'esprits simplistes qui croient supprimer le chômage en renvoyant les femmes à leur foyer, en remplaçant un chômage par un autre. Les enquêtes les plus diverses prouvent que ce n'est pas par plaisir que tant de femmes travaillent dans les usines, dans les bureaux, mais bien poussées par la dure nécessité; leur gain leur est nécessaire pour vivre, pour faire vivre le ménage, ou pour réaliser quelque but digne d'intérêt. En renvoyant la femme chez elle, on crée le chômage non seulement de cette femme, mais des aides qu'elle avait dû s'adjoindre, en semant en outre dans le cœur de la femme de la rancune et de l'aigreur. Ces mesures, qui n'en sont pas, qui vont à l'encontre du but, sont prises pour avoir l'air de faire quelque chose, pour apaiser les récriminations.

Avec toute l'autorité que lui confère ses fonctions, Mme Thibert a étudié encore les conséquences morales de la suppression du travail féminin, son influence funeste sur la formation professionnelle, l'augmentation qui en résulte du travail à domicile mal payé, échappant à la réglementation et aux organisations professionnelles, multipliant les inadaptées et les mécontentes. Le travail féminin appartient au domaine de la conscience individuelle; c'est un domaine où la loi n'a rien à voir. Mme Thibert, enfin, a montré l'urgente nécessité, pour un pays qui, comme la Suisse, utilise tant d'étrangers dans le service des hôtels et le service de maison, de remettre en honneur le travail ménager par la formation professionnelle et l'amélioration des conditions de travail.

Cette causerie, écoutée avec une vive attention, a été suivie de charmantes productions des « Avettes » de Bussigny, et d'un thé, où les tourtes, les biscuits, les merveilles avaient été confectionnés par les diligentes femmes de Bussigny.

S. B.

Les journées éducatives de Lausanne

(24-25 mai 1935)

Le *Mouvement Féministe* ayant parlé des débats au Grand Conseil vaudois relatifs à l'enseignement ménager dans les écoles et à l'apprentissage ménager facultatif, nous pourrons nous borner à relater brièvement les causeries présentées aux « Journées éducatives » de 1935 consacrées à ces questions.

La manifestation, ouverte par une allocution de M. Paul Perret, chef du Département de l'Instruction publique, a eu lieu sous la présidence de Mlle Serment, au nom de la Commission d'éducation de l'Alliance de Sociétés féminines, organisatrice des Journées avec le Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance. Mme Michod-Grandchamp, inspectrice de l'enseignement ménager vaudois, a fait avec clarté l'historique de cet enseignement dans le canton, dès les premières classes créées à Lausanne en 1898, développées en 1908 après le Congrès de l'enseignement ménager à Fribourg. Mlle Delarageaz, maîtresse ménagère à l'école de Beaulieu (Lausanne), qui a rendu de grands services à la Commission privée de l'apprentissage ménager, a parlé de ses élèves avec beaucoup de compréhension, montrant leurs aspirations, leurs projets, ce qu'elles attendent de l'école ménagère, se demandant si cette école répond aux besoins. La discussion qui suivit montra que les écoles ménagères savent s'adapter aux lieux et aux circonstances; certaines classes sont luxueusement installées, d'autres sont modestes. On le vit bien, l'après-midi, à Savigny, qui montre ce que l'on peut obtenir avec des moyens modestes, et à Corsier sur Vevey, qui est un modèle du genre. L'accueil le plus gracieux fut fait aux participants, moins nombreux que d'habitude, sans doute à cause du sujet un peu rabâché.

Samedi, ce fut le tour de l'apprentissage menager, dans ses deux phases bien distinctes: tout d'abord la phase de l'initiative privée, dont parla Mlle Perret, de la Commission pour l'apprentissage ménager du Secrétariat vaudois de l'enfance, et la phase officielle, qui débute à peine, née de la loi vaudoise sur la formation professionnelle, dont M. Jaton, chef de service au Département de l'Agriculture, exposa les dispositions. Mme de Montet (Vevey) montra l'effort entrepris dès 1888 par les Sociétés féminines en faveur de l'enseignement ménager, pour qu'il devienne obligatoire, et exposa comment naquit le Comité des Associations féminines s'intéressant au service domestique. La secrétaire romande de ce Comité, Mlle Suzanne Brenner (Genève), avec son bel enthousiasme, exposa le but et le travail du secrétariat. Tout cela est bien connu des lecteurs du *Mouvement*, nous n'insistons donc pas.

Après tant d'exposés précis et documentés, on respira avec plaisir une bouffée d'air plus léger avec Mme Dubois-Mayor, vice-présidente de la Commission neuchâteloise de l'apprentissage ménager, qui montra l'influence heureuse de la bonne ménagère, la part qu'elle prend à l'édifice familial et national. Tous se rendirent ensuite en autocar à l'Ecole ménagère rurale de Marcelin sur Morges, annexe à l'Ecole cantonale d'Agriculture, où de cordiales paroles furent échangées.

Enseignement ménager au Grand Conseil, dans nos Associations féminines, à la Fédération vaudoise des Unions de Femmes, aux Journées éducatives, enseignement ménager, apprentissage ménager partout... Nous en sommes saturées, car, non contentes de nous y adonner chaque jour que Dieu fait, faut-il que toutes les préoccupations hors de la maison nous ramènent à ce travail ménager, qu'il faut bien faire le mieux possible, c'est entendu, mais dont on aime à se distraire?... Pour peu que cela continue, nous allons lancer une ligue dont l'article premier et unique des statuts prescrira: « Il est interdit ici de parler de ménage!...

S. BONARD.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 3 juin:

GENÈVE: Lycéum-Club, 1, rue des Chaudronniers, 20 h. 30: Troisième séance de la série *Démocratie, Socialisme, Fascisme*, réservée aux membres des Sociétés féminines: *Le Fascisme*, par M. Eug. Fabre, rédacteur de la *Suisse* (conférence retardée de 8 jours).

Mardi 4 juin:

GENÈVE: Groupement genevois La Femme et la Démocratie, Ecole d'Etudes sociales pour femmes, 6, rue Ch.-Bonnet, 20 h. 30: Quatrième leçon du Cours organisé par ce Groupement: *Les corporations*, par M. Esseva, avocat à Fribourg.

Id. Congrès International des Travaux d'Hygiène publique, Musée d'Art et d'Histoire, 21 h.: Séance publique et gratuite placée sous le patronage du Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, et sous la présidence de M. Ehrler, conseiller d'Etat: Allocution de M. le prof. von Gonzenbach, directeur de l'Institut d'Hygiène de l'Ecole polytechnique: conférence sur *Le cinématographe éducatif*, par M. L. de Feo, directeur de l'Institut de cinématographe éducatif de Rome. Présentation d'un film.

Jeudi 6 juin:

GENÈVE: Assemblée générale de printemps du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, Hôtel Touring et Balance, place Longemalle. Midi 30: Déjeuner en commun (3 fr.); 14 h. 30: Séance administrative; 15 h.: *L'hygiène publique et le progrès social*, conférence par M. le Dr. René Sand, secrétaire de la Ligue des Croix-Rouges. Séance publique et gratuite.

Mardi 11 juin:

GENÈVE: Groupement genevois La Femme et la Démocratie, Ecole d'Etudes sociales, 6, rue Ch.-Bonnet, 20 h. 30: Cinquième et dernière leçon du Cours public organisé par ce Groupement: *La démocratie et les fronts*, par M. le professeur Ernest Bovet. Discussion.

Lundi 17 juin:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et.-Dumont, 20 h. 30: Assemblée générale annuelle. Rapports divers, élections du Comité. *Le Congrès suffragiste d'Istamboul*, conférence avec projections lumineuses par Mlle Gourd.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

Yoghourt Balko

pour votre cure de printemps

En vente dans toutes les Laiteries

5379 X

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE